



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 42531

## Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation concernant l'importance du mécanisme de la POA. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer qu'aucune remise en cause de ce dispositif envisagée afin de maintenir les investissements à un bon niveau en matière agricole.

## Texte de la réponse

De nombreuses entreprises de production alimentaire se sont émues de la perspective de diminution des crédits à la prime d'orientation agricole. En effet, il est apparu que la mobilisation des aides aux investissements en provenance du FEOGA-Orientation, prévues par le document unique de programmation adopté en 1995, au profit des entreprises de stockage, conditionnement ou de transformation des produits agricoles, risquait d'être compromise faute de pouvoir affecter le minimum d'aide nationale requis pour l'attribution du concours financier du fonds européen. C'est la raison pour laquelle, en dépit des difficultés de l'exercice budgétaire, le Gouvernement a retenu les amendements déposés lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, et visant à compléter la dotation initialement prévue au titre de la prime d'orientation agricole. La dotation finale a donc été majorée de 34 millions de francs, ce qui devrait permettre l'utilisation des crédits communautaires dans des conditions satisfaisantes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bonnecarrère Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42531

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 août 1996, page 4554

**Réponse publiée le :** 24 mars 1997, page 1517